

DOSSIER DE PRESSE ECOLE MILITAIRE/PARIS - 9H00/13H00 - 23 JANVIER 2024

INDÉPENDANCE
ÉNERGÉTIQUE

COMMENT ASSURER LA SÉCURITÉ DES PARCS ÉOLIENS EN MER ?

Un colloque
organisé
en partenariat
avec le Centre
d'Etudes
Stratégiques
de la Marine



CENTRE D'ÉTUDES
STRATÉGIQUES DE LA MARINE





LES ENJEUX

L'implantation en mer de parcs éoliens va constituer une véritable révolution énergétique pour notre pays. Pour la première fois, la France va produire d'importantes quantités d'électricité en mer, parfois très au large de nos côtes.

Cette nouvelle industrie représente de nouveaux défis : ces parcs étant confrontés à la gestion de coactivités, à des nécessités d'entretien des infrastructures ou de réparation de pannes, à des sectionnements de câbles ou tout simplement des besoins de soutien logistique et de protection face à des menaces humaines ou physiques. Ces problématiques sont parfois déjà connues. Les marines militaires maîtrisent l'intervention en haute mer dans un cadre aéromaritime et les compagnies pétrolières ont depuis longtemps une expérience des opérations d'extraction loin des côtes à partir d'infrastructures sensibles. L'intérêt de ce colloque consistera d'abord dans la capitalisation du retour d'expérience de ceux qui interviennent déjà en mer dans des contextes parfois complexes et difficiles.

Mais, ce colloque aura aussi pour intérêt d'examiner dans quelles conditions pourront être conduites des opérations nécessitant l'emploi de navires, de drones, d'hélicoptères à partir de ports bases. Ces missions opérationnelles nécessitent de bien identifier les responsabilités des différentes parties-prenantes, industriels et opérateurs, en liaison éventuellement avec l'autorité maritime en fonction du niveau de l'intervention.

La présence d'importantes installations au large fait apparaître une nouvelle nature de risques qu'il convient de bien maîtriser par des organisations et, éventuellement, des procédures bien adaptées et maîtrisées.

De ce point de vue, l'identification précise des responsabilités entre l'Etat, les opérateurs et les industriels est importante, que ce soit dans le domaine du secours aux personnes, de la gestion des accidents, de l'ordre public ou des atteintes à l'environnement. D'autant plus que ces parcs éoliens en raison d'activités importantes pour les usagers ou de la nature juridiques des espaces maritimes d'implantation peuvent parfois être dans l'obligation de gérer des coactivités avec d'autres acteurs du maritime.

Enfin, ces parcs, par l'importance considérable qu'ils devraient prendre dans le « mix » énergétique de la France deviennent des enjeux majeurs de sécurité et de défense de notre pays nécessitant un suivi et une protection adaptée dans le cadre de la politique de défense de notre pays. L'importance considérable des espaces dévolus à cette activité de production d'énergie a aussi pour conséquences d'impacter les activités militaires ; imposant aux marines de prendre en compte cette nouvelle donne maritime.

Analyser les risques

Capitaliser le retour
d'expérience de ceux qui
interviennent déjà en mer

Envisager de nouvelles
solutions techniques

Comprendre la répartition
des responsabilités



LE PROGRAMME

09H10 : OUVERTURE

> Secrétaire général adjoint de la mer, Benoit de Guibert

09H25 : L'ACTIVITÉ ÉOLIENNE OFFSHORE AU LARGE DE LA FRANCE / ÉTAT D'AVANCEMENT DES PARCS ET PLANIFICATION DES PROJETS

> Direction générale de l'énergie et du climat, Hermine DURAND

09H40 : RETOUR D'EXPÉRIENCE DES MODALITÉS DE SOUTIEN DES OPÉRATIONS EN MER

> Intervention conjointe de Xavier Petit, sous-chef d'état-major « opérations aéronavales » de l'état-major de la Marine et de Alexis Darquin, directeur Equinor France

10H00 : TABLE RONDE // MODALITÉS DE SOUTIEN TERRESTRE, NAVAL ET AÉRIEN D'UN PARC ÉOLIEN OFFSHORE.

> Animée Par Cyrille Poirier-Coutançais, directeur de recherche au CESM

> Intervenants: Olivier de la Laurencie, EDF RN Directeur de projets EMR/ Jean-Eric VAGUE, Airbus/ Timothée Moulinier, GICAN/ Awa Sam-Lefebvre, Ecole nationale supérieure maritime

Ce sujet, qui sera traité sous forme d'une table ronde, a pour objet de se pencher sur les modalités d'intervention et de soutien opérationnel et logistique dans les parcs éoliens. Elle doit permettre d'identifier la nature des responsabilités dans la mise en œuvre d'un parc éolien mais aussi d'examiner dans quelles conditions sont coordonnées et gérées les opérations liées à l'entretien, aux urgences et au soutien logistique des parcs éoliens grâce à la mise en œuvre de navires spécialisés, d'hélicoptères ou de drones aériens ou sous-marins. Elle doit permettre aussi de faire le point sur les profils professionnels requis pour ce type de soutien en mer et sur les formations mises en place à cet effet.

10H55 : PAUSE

11H15 : TABLE RONDE // GESTION DES RISQUES DE SÉCURITÉ ET DE SURETÉ DANS UN PARC ÉOLIEN OFFSHORE.

> Animée par Thierry Duchesne, directeur du département maritime de la FMES

> Intervenants: Sophie-Dorothée Duron, DG AMPA/ CRC2 Jean-Baptiste Gongora, chef de la division AEM de la Préfecture maritime de l'Atlantique/ Jean-Philippe Pagot, directeur marine et environnement EDF Renouvelables/ Stéphane-Alain Riou, directeur des activités offshore d'Iberdrola/ Séverine Michalak, docteur en droit, experte des énergies marines renouvelables/ Maître Philippe Cassin, Avocat à la Cour spécialiste en droit de l'énergie

L'implantation de parcs éoliens, au large de nos côtes, fait apparaître une nouvelle catégorie de risques lié à la présence d'autres activités maritimes, à une activité de production d'énergie mettant en œuvre des systèmes complexes, à la haute sensibilité de ces installations et à une nécessité de bonne intégration avec le milieu marin. Cette autre table ronde aura donc pour intérêt d'examiner les responsabilités de chaque acteur – de l'Etat aux différents fournisseurs d'installations – , d'identifier la nature des principaux risques et la manière dont ils sont pris en compte, de voir comment est prise en compte la gestion des coactivités et de comprendre les conséquences du statut juridique des espaces maritimes sur la gestion des risques.

12H00 : ZOOM SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES CYBER DES PARCS ÉOLIENS OFFSHORE

> Xavier Rebour, directeur de France Cyber Maritime

12H15 : IMPACT POUR LES MARINES EUROPÉENNES DE L'IMPLANTATION EN MER DE PARCS ÉOLIENS

> Commander Alexander Westley Etat-major de la Marine

12H45 : CONCLUSION

> Nathalie Mercier-Perrin, Présidente du Cluster maritime français



INSCRIPTIONS



Mardi 23 janvier 2024
9h00 - 13h00

Ecole militaire - Paris
Amphithéâtre Louis

paris-ecole-militaire.fr/fr/forms/colloqueCESMFMES

Ce colloque est organisé conjointement par la FMES et le CESM avec le soutien du cabinet Mer-Veille-Energie. Il s'inscrit dans le cadre des travaux de recherche du Département Maritime de la FMES.



La FMES est un centre de recherche et d'études stratégiques spécialiste du Sud (Europe du Sud, Moyen Orient, Afrique) et des enjeux maritimes.

Sa vocation est triple :

- apporter une réflexion géostratégique à l'espace public et aux décideurs,
- animer le débat en favorisant la transversalité et les échanges,
- transmettre des clés de compréhension et un réseau aux professionnels de ces secteurs d'activités.

www.fmes-france.org

PROCHAINEMENT A LA FMES

/ CONFÉRENCE MENSUELLE - PATRICIA ALLÉMONIÈRE
TOULON
25 JANVIER 2024

COLLOQUE : DÉFENSE ET ENJEUX SÉCURITAIRES EN MÉDITERRANÉE AU
20ÈME ET 21È SIECLE AVEC TRISTAN LECOQ
MONTPELLIER
27 JANVIER 2024

SALON EUROMARITIME
MARSEILLE
30/31 JANVIER 2024

CONFÉRENCE MENSUELLE - JEAN-PIERRE FILIU
TOULON
22 FÉVRIER 2024

TABLE RONDE ACADEM : LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE ISRAËL -
HAMAS SUR LE BASSIN MÉDITERRANÉEN
PARIS
13 MARS 2024

CONTACT PRESSE

EMILIE TRANCHANT OU AXELLE GAYTE

COMMUNICATION@FMES-FRANCE.ORG

+33(0)6 63 45 02 08

N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER NOS SPECIALISTES DU MARITIME



**THIERRY
DUCHESNE**

Directeur du
département maritime
de la FMES



**JEAN MICHEL
MARTINET**

Contre-Amiral (2s)
Directeur de projet